

L'objectif déclaré de l'USP, du MSP et, par conséquent, du projet, est de consolider les liens existant avec d'autres organisations de la région du Pacifique Sud telles que la CPS, la FAO et les services des pêches. Ces relations passent par la création de réseaux, le partage d'informations, la participation à des colloques techniques d'organisations partenaires, la réalisation de projets communs et le partage des ressources humaines et matérielles. L'USP consulte ou conseille fréquemment d'autres organisations régionales et entretient le dialogue avec elles pour identifier les priorités en matière de formation, d'éducation et de recherche.

Le PHFDP devrait mettre en valeur certains programmes de la CPS, tel que le programme de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, qui s'emploie notamment à former les femmes et les communautés côtières aux techniques de valorisation des produits de la pêche.



USP



C-SPODP II

Les directions des pêches de la région ont mis en œuvre un certain nombre de programmes auxquels le projet PHFDP pourrait être associé, notamment le projet de vulgarisation et de formation à la pêche de la division des pêches du Samoa, mené avec le concours de l'AusAID et le projet de cadre de développement de produits pour la pêche côtière, déployé par la division des pêches de Fidji.

En mettant en relation les programmes régionaux existants et les gisements de connaissances locales, le projet PHFDP pourra se concentrer sur les problèmes prioritaires liés au développement de la valorisation des produits de la pêche et contribuera à assurer un développement durable. En outre, grâce à la collaboration instaurée avec ces organisations, au lieu de déséquilibrer les forces traditionnelles des communautés, on veillera à les exploiter et s'appuyer sur elles.

D'autres liens pourront être éventuellement noués avec le programme du PNUD pour un développement et une exploitation durables, la FAO et le réseau "Femmes et pêches" basé à Suva. Il est prévu de renforcer encore les liens existant entre l'Institut de sciences appliquées (IAS) de l'USP et la section d'études océanographiques (MSP). L'IAS est en mesure d'assurer des services de contrôle des produits alimentaires et de fournir des ressources humaines pour la formation.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au chargé de cours en valorisation des produits de la pêche :

M. Tony Chamberlain,  
Marine Studies Program  
University of South Pacific  
P.O. Box 1168  
Suva (Fidji)  
Tél. : (679) 21 20 51 ou 21 28 76  
Télécopieur : (679) 30 14 90  
Mél : chamberlain@usp.ac.fj

## Donner aux communautés les moyens de gérer les zones côtières

par Aliti Vunisea

*Exposé présenté lors de la Conférence sur les zones côtières du Canada, Victoria, Colombie britannique, septembre 1998.*

À Fidji comme dans d'autres pays insulaires océaniques, les ressources traditionnelles et les moyens de subsistance et d'existence sont de plus en plus menacés par des changements principalement induits par des facteurs qui échappent à leur contrôle. La modernisation et la monétisation résultant de la mondialisation ont de profondes répercussions sur les

structures sociales, les institutions, le protocole, les coutumes et les traditions. Un mode de vie plus moderne, ou occidentalisé, inspiré par une perception "occidentale" du développement, est en train de se propager. Les structures sociales, les institutions, les croyances et les traditions qui ont présidé aux sociétés traditionnelles de subsistance pendant des siècles, voire des millénaires, commencent à s'effriter.

En conséquence, la connaissance approfondie, le comportement et les compétences que les peuples indigènes

investissent dans l'exploitation et à la gestion de leurs ressources côtières sont en train de s'éroder lentement.

Si les communautés réagissent au changement en se développant, en revanche, elles n'ont pas les capacités nécessaires pour exploiter à fond les avantages que pourraient leur apporter ces mutations. Ainsi, l'ouverture d'un nouveau marché de la bêche-de-mer n'aura pas l'effet escompté sur une communauté côtière si elle n'a qu'un accès limité aux moyens de transport existants. L'absence d'équipements de conservation ou l'inaccessibilité des infrastructures électriques peuvent entraver la participation des communautés au développement.

Les personnes qui utilisent régulièrement des ressources sont presque toujours celles qui sont le moins habilitées à prendre part à la prise de décision, qui n'ont pas connaissance des réseaux d'information ni des portes auxquelles elles peuvent frapper pour trouver assistance ou secours. Lorsque les gardiens et utilisateurs de ces ressources sont handicapés à ce point, il est indispensable de renforcer les efforts de sensibilisation de la communauté à ses ressources, afin de la faire participer plus activement aux actions de développement. Parallèlement, les chercheurs, développeurs et autres intervenants des programmes de développement ou de gestion devraient mieux connaître les communautés dont ils s'occupent.

Les sociétés océaniques, qui reposent essentiellement sur une économie de subsistance, sont menacées par les effets de l'économie de marché et une évolution vers l'individualisme et la concurrence qui est en contradiction avec les efforts communautaires. Aliti Vunisea a souligné (en 1996) l'importance du mode de production mixte qui est en train de supplanter la production vivrière, qui prédomine parmi les populations océaniques. Non seulement ces ressources constituaient les fondements économiques des nations insulaires, mais elles assuraient la survie des générations ultérieures.

Les potentialités des zones côtières de Fidji et d'autres nations océaniques sont immenses et constituent une voie de repli essentielle pour les populations. En outre, la pêche côtière offre une solution de réserve vitale pour des économies en voie de régression ou de stagnation. Assurant en partie le minimum vital des populations, les zones côtières constituent un solide pilier "officieux" de la filière, susceptible d'employer des personnes qui ne pourraient pas trouver d'emploi dans le secteur officiel.

À certains endroits de Fidji, les gens continuent d'appliquer certaines stratégies de gestion existantes, bien qu'aucune mesure, coutume ou norme impérative en vigueur actuellement ne joue de rôle significatif dans la gestion des ressources au niveau du village. Ainsi, certains jours de travail fixés par la communauté permettent d'étaler la plupart des acti-

vités de pêche. Des tabous décrétés lors du décès d'un chef s'appliquent généralement de trois mois à un an. À Verata, sur l'île de Viti Levu (Fidji), d'autres stratégies de conservation prévoient la délimitation de certaines zones de pêche à des fins de subsistance, avatars des anciens bancs de pêche réservés à la chefferie. Des tabous stricts frappent en outre les types d'aliments consommés en fonction des clans. Les gens de la région de Verata ne peuvent pas consommer de poisson ou d'autres produits de la mer en présence de leur ennemi, les clans de Naitasiri et Vugalei (Vunisea, 1996). La plupart de ces tabous tirent leur origine des relations de parenté.

Les réseaux et associations que les populations forment pour s'adapter aux mutations modernes jouent un rôle important au niveau communautaire. Dans le cas de Fidji, les femmes, principales protagonistes du secteur de la pêche de subsistance, ont mis sur pied leurs propres réseaux et associations au travers desquels elles organisent et se partagent les responsabilités de la récolte, du traitement et de la distribution.

Ainsi, les femmes de Verata possèdent leurs propres groupes de pêche et partagent le coût des sorties en bateau sur les récifs. Les groupes participent également à la commercialisation : chaque membre emporte, à tour de rôle, les produits de la collectivité au marché, à raison d'une fois toutes les quatre ou cinq semaines. Bien qu'ils ne jouissent d'aucune sécurité économique, ces réseaux réduisent les coûts et permettent aux femmes et à d'autres pêcheurs des communautés côtières de soutenir la concurrence sur l'échiquier du développement des pêches.

Il faut bien comprendre ce que l'on entend par "communauté" lorsqu'on parle de développement ou de gestion "communautaire". Les communautés étant considérées la plupart du temps comme des institutions homogènes, on a tendance à mettre en place des programmes ou des structures de portée générale. Les communautés ressemblent à des petits gouvernements.

Tel est le cas de celles de Fidji. Ce sont des systèmes très dynamiques qui présentent différentes hiérarchies de pouvoir et d'autorité et où des règles traditionnelles régissent l'utilisation des ressources. En même temps, elles ont des priorités différentes et ne fonctionnent pas toutes sur le même modèle. Les villages ou communautés ont des clans bien définis où les rôles sont clairement assignés.

Ainsi, un village possèdera les clans de la chefferie (*mataqali turaga*), des guerriers (*bati*), des pêcheurs traditionnels (*gonedau*), des charpentiers (*matai*). Cette structure diffère selon les endroits et les systèmes d'autorité traditionnels.

La communauté est donc un système complexe qui est, dans une large mesure, tributaire de l'environne-

ment naturel. Outre un système administratif bien défini, il existe des programmes de travail que les populations ont adaptés en fonction de leurs besoins. Il est ainsi prévu des jours de travail d'intérêt communal et des jours réservés aux réunions spéciales des différents groupes du village. Les programmes traditionnels, religieux et officiels ont un impact profond sur les activités des populations et leur manière de percevoir et d'utiliser les ressources. Ainsi l'Église influence-t-elle sur l'utilisation des ressources et l'emploi du temps des gens.

Sous-estimer cette influence conduirait à négliger un paramètre important de l'exploitation des ressources. Les totems traditionnels, les zones tabous et les rituels de pêche comptent parmi des pratiques bien enracinées dans la structure globale du village, la plupart du temps, ce ne sont pas de simples stratégies de gestion : elles peuvent s'expliquer par les relations de parenté et des liens historiques et marquer de leur sceau des événements significatifs survenant au sein de la communauté.

Pour impliquer les populations au niveau communautaire, il faut généralement s'assurer de leur participation dès les phases initiales : obtenir leur consentement à l'élaboration d'un projet ou à la mise en œuvre d'un programme de gestion des ressources. Des réunions sont organisées pour sensibiliser les populations locales et les faire participer à la planification initiale du projet. Le bailleur de fonds ou l'ONG délègue le plus souvent des experts ou des agents pour faciliter le lancement de l'opération.

Il est bon que les projets de développement et de gestion fassent appel à la participation de la population à chaque étape du processus : sensibilisation initiale, mise en œuvre, suivi et évaluation. L'aide des responsables locaux, notamment ceux qui ont une connaissance approfondie des ressources marines ou qui sont identifiés comme pêcheurs traditionnels, peut être sollicitée.

Ainsi, en cas d'échec du projet, la responsabilité locale pourra être invoquée. D'un autre côté, cela permet également à la communauté locale de mettre en place des programmes de suivi. La valeur du processus de suivi doit être démontrée à la communauté locale. Dans le cadre du suivi, il convient d'utiliser des supports locaux, aisément accessibles et faciles à comprendre.

Le recours à une technologie trop moderne, au niveau du suivi, risquerait de porter préjudice aux connaissances que possèdent les populations, de créer une dépendance vis-à-vis d'experts externes et de rompre la continuité si les méthodes employées sont définies et interprétées de manière trop étroite. La prise en considération des autochtones et des connaissances locales pour observer l'abondance des espèces, par exemple, permettrait d'éradiquer des

préjugés sur les fluctuations saisonnières et la localisation de certaines espèces.

Le succès ou l'échec des programmes de développement ou de gestion se reflète en général dans les rapports soumis aux organismes bailleurs de fonds. Ces évaluations sont généralement restrictives dans la mesure où elles se concentrent sur les objectifs précis définis au début du projet. Or, ces objectifs ne concourent pas toujours avec ceux que les populations ont perçus lorsqu'ils ont accepté de participer au projet.

Les cibles sont en général étroites, et les indicateurs de succès se limitent à ces cibles étroites, sans refléter les avantages que le projet de développement pourrait avoir pour les populations à une échelle plus large. Si le projet a permis aux populations d'améliorer leurs conditions de vie, de faire suivre des études supérieures à leurs enfants, de contribuer à l'achat d'un camion par le village, ce sont là autant de succès remportés. Le cadre de l'évaluation devrait alors être étendu au niveau de vie de la population et aux fonctions socio-économiques.

Il faut également voir dans les communautés des institutions dynamiques dont les structures et aspirations évoluent.

Pour s'adapter aux mutations du monde moderne, le village dispose de nouveaux modes d'association et de regroupement. Ce sont des groupes qui ne reposent plus exclusivement sur les liens traditionnels ou la parenté. De plus en plus d'associations voient le jour en fonction du sexe, de l'âge et de l'éducation : groupes confessionnels, groupes de femmes, d'hommes et de jeunes, et autres groupes éducatifs. Tous font partie des systèmes "communautaires" complexes.

Il est urgent de reconsidérer les tentatives de gestion et de développement déployées par les institutions. Il faut définir avec précision ce que l'on entend par "communauté", dans une situation considérée. Dans un exercice de réévaluation, on pourra prendre en compte les secteurs marginaux des communautés, tout en voyant dans les sociétés des structures diverses possédant leurs propres regroupements, associations et réseaux.

Dans un second temps, on pourra examiner concrètement la répartition par sexe et le rôle des femmes dans la structure globale du village ou du système communautaire. Pour bien comprendre les communautés, il faut bien voir que gérer des ressources équivaut essentiellement à gérer des populations. Si celles-ci ne sont pas prises en compte, toute tentative de gestion sera vouée à l'échec.

Il importe également de dresser l'inventaire des connaissances et des compétences : il ne faut pas se contenter de décrire les tâches à remplir, mais bien comprendre comment elles contribuent à faire fonc-

tionner les sociétés. Ainsi, il est essentiel de comprendre l'abondance saisonnière des espèces marines et terrestres pour cerner les habitudes de consommation des ressources des villages. Dans le contexte moderne, la fluctuation saisonnière de certains fruits sauvages permet d'atténuer l'exploitation des ressources marines car ils offrent d'autres moyens de générer des revenus. C'est sur leur connaissance des saisons que les populations fondent leurs méthodes de ramassage de coquillages ou de pêche. À Fidji, par exemple, la période de culture de l'igname revêt une énorme importance pour les habitudes d'exploitation d'autres espèces terrestres et marines.

La familiarité des populations avec leur habitat côtier leur permettait d'exploiter un large éventail d'espèces. En même temps, elles connaissaient bien les multiples usages qu'elles pouvaient faire de la zone côtière et les réglementaient. Or, devenant de plus en plus tributaire de la technologie, la connaissance traditionnelle des saisons, des habitats, des marées, des cyclones et de leur impact sur les populations côtières est en train de s'appauvrir, sinon de disparaître. Dans d'autres cas, la technologie et la connaissance introduites ne sont pas toujours assimilables par les populations. Si l'on ne tient pas compte

des connaissances, des compétences et des comportements existants, la base de survie des communautés côtières risque de disparaître.

Si l'on met trop l'accent sur la technologie scientifique moderne, les populations risquent de devenir trop attachées à des structures qu'elles n'auront pas les moyens financiers de maintenir à long terme. Il est donc nécessaire d'intégrer les explications, les méthodes et les compétences scientifiques modernes aux structures et fonctions traditionnelles existantes.

Les communautés ne peuvent pas revenir aux modes de vie de leurs ancêtres, mais il existe assurément un moyen d'incorporer leurs connaissances et compétences à des tentatives de développement et de gestion modernes. Les chercheurs, les développeurs et les autres personnes qui viennent coopérer avec les communautés devraient essayer de trouver un équilibre entre les connaissances traditionnelles et les acquis scientifiques modernes en interprétant et en utilisant à la fois les technologies traditionnelles et modernes. Comme nous l'avons vu plus haut, la gestion concerne essentiellement les populations et leur manière de gérer les ressources. Il est donc essentiel de commencer par comprendre les structures et les systèmes qui les régissent.

## Cours régional sur l'exploitation et la gestion d'un commerce de produits de la mer à l'intention des Océaniennes

La section Formation halieutique de la CPS poursuit son programme régional de formation à la gestion des entreprises de pêche par un séminaire de quatre semaines sur l'exploitation et la gestion d'un commerce de produits de la mer à l'intention des Océaniennes. Ce séminaire aura lieu à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, à Nelson, du 12 avril au 7 mai 1999.

Les programmes régionaux de formation de la CPS s'adressent aux entreprises de pêche commerciale du Pacifique, et visent à aider une toute nouvelle industrie régionale de la pêche et créer des emplois dans ce secteur. Le principal objectif du séminaire est de donner aux Océaniennes qui exploitent un commerce de produits de la mer les moyens de perfectionner leurs compétences techniques et de mettre au point des stratégies afin de consolider leur entreprise. Le séminaire aura un contenu suffisamment souple pour répondre aux besoins particuliers des participantes, tout en s'articulant autour des trois grands thèmes suivants :

1. Système de production : Description des systèmes de production, principes de l'analyse des risques et points de contrôle critiques (HACCP), traitement et contrôle qualité des produits de la mer, valorisation, marketing et pratiques commerciales, visites de sites, essais pratiques de production,

2. Gestion d'entreprises : La déontologie commerciale, gestion des ressources humaines, solution de problèmes,

3. Planification et comptabilité : Tableurs et informatique comptable, interprétation des données financières, processus de planification des entreprises, gestion d'un plan d'action de l'entreprise.

Le cours a été conçu en collaboration avec l'École des pêches de Nouvelle-Zélande et l'industrie néo-zélandaise des produits de la mer conformément aux exigences réglementaires et aux impératifs de contrôle qualité des marchés internationaux des produits de la mer.

Il donne donc aux Océaniennes une excellente occasion de se perfectionner dans tous les domaines de l'exploitation et de la gestion d'entreprises de traitement des produits de la mer.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

Michel Blanc, Section formation  
CPS, BP D5, 98848 Nouméa  
Nouvelle-Calédonie  
Tél. : +687 262000, Fax : +687 263818,  
Mél : Michelb@spc.org.nc